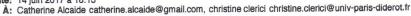
De: Fethi Benslama benslama@univ-paris-diderot.fr

Objet: Refus de décharge pour une chargé de mission

Date: 14 juin 2017 à 18:13





Madame La vice Présidente,

Chère collègue,

Je suis très choqué d'apprendre par Cristina Lindenmeyer, MCF à l'UFR d'Etudes psychanalytiques, a obtenu une décharge de 98h en tant que chargé de mission auprès de vous VP CFVU. Cette décharge aurait été « accordée par les service centraux », selon ses dires!

A aucun moment vous ne m'avez contacté pour me consulter à ce sujet et obtenir l'accord de l'UFR, en tenant compte de sa situation que je vous indique plus loin.

Sur le plan du principe encore, je ne comprends pas les raisons de cette large décharge, cette collègue n'est pas une élue, elle a été toute l'année dernière en délégation au CNRS et elle a renouvelé sa demande cette année.

En outre, elle n'a jamais eu de responsabilité sur le plan pédagogique ou participé à la préparation d'un dossier d'évaluation à l'UFR ou à l'université. J'ai bien vu dans une lettre de cadrage, signée par vous, que cette collègue été "chargée de mission" et je vous ai fait part de mes interrogation à ce sujet. A aucun moment vous ne m'avez parlé de cette décharge.

Les conditions de cette mission et ses conséquences relèvent donc d'une pratique autoritaire, d'un traitement personnel, qui fait peu de cas de la composante.

Pour ces raisons, en tant que directeur d'UFR, responsable des services des enseignements de l'UFR EP, je refuse d'accorder cette décharge à Cristina Lindenmeyer.

Je mets en copie la présidente de l'université.

Je saisirai le Conseil de l'UFR de ce problème la semaine prochaine. Croyez-le, la nouvelle de cette décharge s'est répandue dans l'UFR, elle a déjà suscité de nombreuses réactions d'incompréhension et de réprobation.

Bien à vous

Fethi Benslama Directeur de l'UFR d'Etudes psychanalytiques

PS

L'UFR d'études psychanalytiques est l'une des UFR les plus sousencadrée de l'université en terme d'enseignants. Nous devons une décharge pour 6 MCF nouvellement recruté, soit 234h pour une année et 468h pour deux ans. Si j'ajoute les différents autres décharges dont celle du VP CA et la mienne en tant que directeur de l'UFR, nous atteignons plus de 580 heures de décharge pour une UFR qui compte 35 EC sur poste. Notre UFR, qui forme des psychologues cliniciens a besoin d'un encadrement très expérimenté et la soustraction d'autant d'heures nous mets en difficultés. Je ne suis pas loin de refuser la validation des services, compte tenu du préjudice sur la qualité de la formation.